

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE
Le 3 mars 2021

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 3^e jour du mois de mars 2021 à 20h00. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants par zoom-conférence :

Monsieur Michel Labbé	Monsieur Sylvain Aubé
Monsieur Frédéric Bonin	Monsieur Roger Bélanger
Madame Michèle Lemelin	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2103-021

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MARS 2021 PAR VOIE ZOOM-CONFÉRENCE

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074 vient modifier le dixième alinéa du dispositif du décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

- 14° toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par zoom conférence;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par zoom-conférence.

RÉS. : 2103-022

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 3 février 2021;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
- 5.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
- 6.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 6.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 6.2 Programme d'aide à la voirie locale volet entretien des routes locales – Reddition de comptes;
- 7.- Sécurité publique et protection incendie :
 - 7.1 Approbation du rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2020;
 - 7.2 Système d'alerte et de notification à la population;
- 8.- Hygiène du milieu :
 - 8.1 Vidange des grilles de rues;
- 9.- Aménagement, urbanisme et inspection :

- 10.- Loisirs et culture :
11.- Varia :
 a)
 b)
12.- Période de questions;
13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2103-023

PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2021

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2021 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2103-024

COMPTE À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le directeur général, en date du 3 mars 2021 :

▪ Administration	13 237,73 \$
▪ Sécurité publique	11 208,59 \$
▪ Sécurité civile	224,23 \$
▪ Transports	38 110,87 \$
▪ Hygiène du milieu	11 787,35 \$
▪ Quote-part	-619,89 \$
▪ Urbanisme	188,01 \$
▪ Loisirs et culture	6 338,25 \$
▪ Immobilisation	18 281,27 \$

RÉS. : 2103-025

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES
REDDITION DE COMPTES**

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 162 024\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

En CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1^{er}, 2^e ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

RÉS. : 2103-026

APPROBATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance du Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2020;

En CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'entériner le rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2020 produit par la MRC de Bellechasse conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse a reçu des soumissions pour l'achat d'un tel logiciel ;

ATTENDU QUE le logiciel de CITAM répond au projet de règlement du Gouvernement du Québec sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU,

QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse mandate CITAM pour l'acquisition d'un logiciel d'alertes et de notifications de masse afin de répondre au besoin de la municipalité concernant les procédures d'alertes et de mobilisation, et ce, au coût de 2 377,00 \$;

QUE les frais annuels concernant l'entretien et l'hébergement de la base de données, accès à toutes les mises à jour et nouvelles fonctionnalités développées par CITAM et la maintenance du système sont au coût de 0,25\$ per capita ;

QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse mandate la gestion et l'envoi de messages par CITAM (jour) ou CAUCA (soir) ainsi que le service 24/7 au coût de :

- ✓ Appels filaires ou cellulaires : 0,05 \$
- ✓ SMS : 0,05 \$
- ✓ Courriel : 0,02 \$
- ✓ Gestion envoi message (occasionnel) : 100 \$

Que la Municipalité mandate le maire et le directeur général à signer tout document nécessaire à ce contrat.

CONSIDÉRANT le prix soumis par Sani Etchemins inc., pour la vidange des grilles de rue, de regards d'égouts et stations de pompage, au coût de 13,50\$ par grille pour les puisards de rue et 190,00\$ de l'heure pour le camion (vidange des regards d'égouts et des stations de pompage) ;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la proposition de Sani-Etchemins inc. au prix de 13,50\$ par grille pour les puisards de rue et 190,00\$ de l'heure pour le camion (vidange des regards d'égouts et des stations de pompage).

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Patrick Côté, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 3 mars 2021.

Patrick Côté
Directeur général et secrétaire-trésorier

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h15.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général